

STAGE EN URBANISME

Dans un souci d'efficacité et afin de permettre une diffusion accélérée des offres de stages, voici le processus d'inscription au stage.

Il faut toutefois noter que les offres de stages qui vous seront transmises n'auront pas été pré-approuvées. Si vous posez votre candidature à une des offres et obtenez le stage, vous devrez compléter (avec votre employeur) un formulaire vous permettant à la fois de faire approuver votre stage et d'inscrire l'activité à votre dossier étudiant. Ce formulaire devra être remis à votre TGDE avant le début du stage et au plus tard le 15 juin. Si vous trouvez un stage par vous-même, la même procédure s'applique.

À retenir :

- Pour être éligible au stage, vous devez avoir complété, à la fin du trimestre d'hiver : 48 crédits (B.Sc. Urb.) ou 21 crédits (M.Urb.).
- Vous devez être inscrit avant de commencer votre stage et au plus tard le 15 juin.
- Le stage doit être d'une durée minimale de 9 semaines à plein temps (35 h/sem) ou son équivalent en heures, soit environ 300 heures.
- Le rapport de stage (incluant le formulaire d'appréciation du stagiaire par le superviseur en milieu de travail) doit être déposé au bureau de votre TGDE au plus tard 4 semaines après la fin du stage.

Vous trouvez tous les détails sur le stage (description, formulaires, etc.) sur le site Web de l'École d'urbanisme à l'adresse :

<https://urbanisme.umontreal.ca/espace- etudiant/documents-dinformation/>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre TGDE 1^{er} cycle et 2^e cycle au poste téléphonique 5699.

Bonne chance et bon stage !